

## II<sup>e</sup> partie

### Le trafic à Sierck de 1424 à 1549

Les comptes du péage de Sierck se répartissent en trois ensembles chronologiques: années 1424 à 1428 (4 exercices), 1474 à 1494 (6 exercices) et 1520 à 1549 (11 exercices dont 2 incomplets). L'étude du trafic sera menée successivement pour chacun de ces trois moments<sup>1</sup>.

Chaque fois, elle examinera le nombre annuel de taxations, un éventuel rythme saisonnier de celles-ci, le recrutement géographique des imposés, la fréquence de leurs passages, l'éventail des articles déclarés et, pour les plus fréquemment mentionnés, le nombre d'inscriptions au registre, les quantités acheminées, l'importance des chargements, la contribution à la recette totale, le domicile des transporteurs, si possible la provenance et la destination des produits. Elle tentera encore de synthétiser la participation des centres les plus dynamiques au trafic intercepté à Sierck et de cerner les activités, sinon le profil de marchands, bateliers ou voituriers apparaissant dans plusieurs comptes et totalisant quelques dizaines de passages.

Le recours à des travaux existants, relatifs notamment à Metz et Trèves, et la mise en œuvre des comptes domaniaux de Sierck<sup>2</sup>, de Luxembourg<sup>3</sup> et, dans une moindre mesure, de Thionville<sup>4</sup> pallieront partiellement le laconisme des registres sierckois quant à la provenance et à la destination des chargements.

Quand le péager omet de consigner l'origine géographique d'un imposé, il sera tenu compte d'indications pouvant être déduites de passages antérieurs ou postérieurs du même individu<sup>5</sup>.

Les tableaux statistiques et les graphiques couvrant l'ensemble des années 1424 à 1549 sont rejetés à la fin de cette partie.

---

<sup>1</sup> Compte tenu des reports et transferts ainsi que de la déduction des dépenses à charge de la recette (cf. *supra*, p. 38), les chiffres de revenu du péage figurant dans les comptes du domaine de Sierck ne peuvent être pris en considération.

<sup>2</sup> Dépouillement pour les exercices 1477-78 et, avec quelques lacunes, 1535 à 1560 (ADMM, B 9354-9356, 9363-9365, 9367-9381 et 9383-9396).

<sup>3</sup> Série complète à partir de 1444 et dépouillée jusqu'en 1560 (AGR, CC, reg. 6299-6331).

<sup>4</sup> Compte pour 1489-90 (AGR, CC, reg. 6556) et, sous forme d'un abrégé des recettes et des dépenses, pour 1554-55 (reg. 48637).

<sup>5</sup> Dans l'édition des comptes, l'origine géographique figure alors entre crochets.